



REGLEMENT DU PRIX NIEPCE - GENS D'IMAGES

Le Prix Niépce est organisé chaque année par l'association « Gens d'Images » depuis sa création en 1955.

Il vise la confirmation de l'œuvre d'un(e) photographe. Il est décerné conformément au règlement ci-dessous :

Le Prix Niépce s'adresse à tout.e photographe professionnel.le, résidant en France, Âgé.e de 50 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il/elle concourt. Les photographes étrangers résidant depuis plus de trois ans en France peuvent concourir.

Le Comité directeur des Gens d'Images désigne deux catégories de personnalités appartenant professionnellement au monde de l'image :

Des personnalités qualifiées chargées de proposer des candidatures au Jury.

ET

Les membres du Jury qui délibèrent et désignent le/la lauréat.e Appartiennent de droit au Jury, le/la lauréat.e de l'année précédente, la Présidente de Gens d'Images, la déléguée du Prix, et la conservatrice chargée de la photographie contemporaine à la Bibliothèque nationale de France qui préside le jury.

Les délibérations sont secrètes ; elles ne font pas l'objet d'une communication officielle.

La déléguée du Prix Niépce organise et conduit les débats.

Seul.es les candidat.es, choisi.es et présentés.es par une des personnalités qualifiées, pourront concourir.

Il est possible qu'un.e même candidat.e soit présenté.e à plusieurs éditions du Prix.

Aucune candidature spontanée ne peut être acceptée directement.

Dotation du Prix Niépce :

- Dotation d'une valeur de 10 000€ par Picto Foundation , ***comprenant 5 000 € en numéraire***, et 5 000 € en compétences pour la production d'un livre en édition limitée...
- ... tiré à 300 exemplaires, édité par The Eyes Publishing qui versera ***1000€ d'à-valoir*** au lauréat ou à la lauréate, puis 5% sur les ventes. Le/la lauréat.e recevra 5 exemplaires.
- Acquisition de tirages par la Bibliothèque nationale de France.
- Dotation d'une valeur de 10 000€ par l'ADAGP, Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, ***comprenant 6000€ en numéraire*** pour le/la lauréat.e (dont 1000€ correspondant aux droits d'auteurs, au titre des utilisations des œuvres du/de la lauréat.e prévues par l'article 2), et 4000€ consacrés à l'organisation du Prix et à sa communication.
- Exposition de trois mois, ***sous droits d'auteur de 2000€***, organisée par la Galerie Dityvon-Université d'Angers, en janvier 2020.
- Atelier Gens d'images, conférence organisée à Paris le 24 juin 2020, à l'auditorium de l'ADAGP, pour présenter son travail.

Tout matériel informatif et promotionnel, lors d'expositions et publications, devra mentionner :

« Prix Niépce 2020 décerné par Gens d'Images ».

Les résultats sont proclamés solennellement après les délibérations, à la **Bibliothèque nationale de France**, en présence de Laurence Engel, Présidente de la BnF, des mécènes, des membres du Comité directeur de Gens d'Images, des membres du Jury, des Personnalités Qualifiées, de la Presse, des membres de Gens d'Images, et du public.

Le Jury est souverain pour trancher les cas non prévus au présent règlement et, dans le cas où aucun dossier ne lui paraîtrait correspondre aux critères exigés, il se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.

Les organisateurs du Prix Niépce ne sauraient être tenus pour responsables des pertes, vols et détériorations qui pourraient subvenir, notamment lors de l'envoi ou la réexpédition des dossiers des candidats.

© 2020 / www.gensdimages.com

Prix Niépce/Constitution du dossier :

Article 1/ Composé par le/la candidat.e même, conseillé.e par la personnalité qualifiée qui le/la présente, le dossier de candidature doit comprendre :

- **Un curriculum vitae complet**, indiquant notamment une courte biographie, la date et le lieu de naissance en précisant comment et pourquoi le/la candidat.e est devenu.e photographe et quelles sont ses activités principales, ses coordonnées, et **une lettre d'intention** décrivant la dimension créative et artistique de son travail.

- Le/la candidat.e remettra une clé USB contenant 10 fichiers (en 72 ET 300 DPI) de photographies à la disposition de Gens d'Images, pour la promotion du Prix Niépce via les partenaires et la Presse.

- **Une note d'intention rédigée par la personnalité qualifiée qui présente le/la candidat.e.**

Tous ces documents sont à remettre svp sous forme papier ET numérique (Fichiers word et jpeg).

- **35 à 50 photographies**

sur des thèmes libres, ou regroupées en sujets, en noir et blanc et/ou en couleur, éventuellement présentées par genre photographique: portrait, paysage, mode, reportage, recherche ...
Aucun thème n'étant imposé, le dossier doit avant tout présenter l'œuvre déjà accomplie et permettre au candidat ou à la candidate d'exposer ses goûts personnels et les directions dans lesquelles il ou elle travaille.

Article 2/ En participant au présent Prix, tout.e candidat.e s'engage, /elle devient lauréat.e, à autoriser Gens d'Images et les partenaires du Prix Niépce (Bnf, Picto Fondation, ADAGP, The Eyes Publishing et Galerie Dityvon-Université d'Angers) à utiliser 10 images de ses œuvres pour la promotion du Prix Niépce dans le monde entier et pour une durée de 3 mois à compter de la date de l'annonce du Lauréat, à des fins de communication et exclusivement pour les usages suivants :

- supports de communication papier ou numérique destinés à une diffusion gratuite auprès du public (dépliants, brochures, flyers, communiqués de presse...);
- mise à disposition de la presse de 10 images pour la communication du Prix Niépce.

Article 3/ Les tirages entrant dans la composition du dossier devront être d'un format compris entre 24x30 et 60x80 cm maximum, passe-partout inclus s'il y en a un, ce qui n'est pas obligatoire.

Les photographies peuvent être présentées plein cadre ou avec marge.

Si les tirages sont montés sur cartons, ceux-ci ne devront pas excéder 60X80 cm.

Article 4/ Avant tout dépôt ou envoi, chaque candidat devra vérifier soigneusement que toutes ses **photographies** sont aisément **identifiables**, en indiquant lisiblement son nom au dos de chaque tirage. Il est indispensable que chaque photographie soit datée et si possible légendée. Les sacs et les boîtes doivent également être étiquetés.

Il est conseillé au candidat de prendre une assurance s'il le souhaite, l'Association des Gens d'Images déclinant toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommage.

Article 5/ Tout.e candidat.e doit être ou devenir membre de l'association **Gens d'Images**.

L'adhésion annuelle de 60 euros correspond aux frais de dossier.

Article 6/ Tout dossier qui ne correspondrait pas aux conditions définies aux articles 1, 2, 3 et 4 ci-dessus sera retourné à son auteur.e sans être soumis au Jury.

Pour toute information concernant les dossiers, en accord avec les personnalités qualifiées, téléphoner à Nathalie Bocher-Lenoir, déléguée du Prix Niépce, au 06 15 45 65 63.

En cas d'envoi par la poste, celui-ci devra obligatoirement être fait en recommandé et envoyé à la BNF, au nom de Sylvie Aubenas, directrice du département des estampes et de la photographie, 58 rue de Richelieu, Paris,75002.

Attention : Les candidats doivent venir le lendemain des délibérations, reprendre leur dossier

Les retours par la Poste seraient aux frais du candidat.

Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.